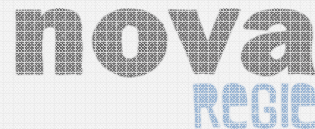


Conditions Générales de Vente 2013



Port Van Gogh – 2 Quai Aulagnier - 92600 ASNIERES/SEINE – 01.47.33.70.27 (tel) – 01.47.33.47.04 (fax)

1 - LES TARIFS

Tarifs susceptibles de modifications en cours d'année

NOVA&FRIENDS



	Lundi/Vendredi	Samedi	Dimanche
05H00	135	70	65
05H30	95	70	65
06H00	175	70	65
06H30	175	70	65
07H00	135	285	65
07H30	460	285	65
08H00	500	70	65
08H30	940	85	65
09H00	980	645	145
09H30	860	645	210
10H00	1 100	645	410
10H30	1 060	685	595
11H00	1 260	445	725
11H30	1 060	645	785
12H00	1 060	525	910
12H30	860	325	910
13H00	660	365	565
13H30	900	445	535
14H00	1 140	725	755
14H30	1 100	805	505
15H00	1 340	1 000	850
15H30	1 020	645	535
16H00	1 140	1 000	345
16H30	1 100	965	565
17H00	940	685	310
17H30	940	925	785
18H00	580	1 000	440
18H30	460	885	785
19H00	620	965	595
19H30	540	965	410
20H00	340	565	210
20H30	300	565	65
21H00	460	565	145
21H30	340	325	345
22H00	340	325	65
22H30	460	325	65
23H00	380	565	75
23H30	260	565	75

FRAIS DE DIFFUSION : 32 €

COEFFICIENTS TARIFS PAR FORMATS

5 sec	10 sec	15 sec	20 sec	25 sec	30 sec	35 sec	40 sec	45 sec	50 sec	55 sec	60 sec
0,50	0,60	0,75	0,85	0,95	1,00	1,25	1,50	1,70	1,90	2,10	2,40



1 - LES TARIFS

Tarifs susceptibles de modifications en cours d'année

NOVA (national)



	Lundi/Vendredi	Samedi	Dimanche
05H00	125	-	-
05H30	125	-	-
06H00	125	50	-
06H30	125	50	-
07H00	525	50	50
07H30	525	50	50
08H00	725	50	50
08H30	725	50	50
09H00	765	720	1 020
09H30	765	720	1 020
10H00	565	310	740
10H30	565	310	740
11H00	805	575	790
11H30	805	575	790
12H00	725	120	625
12H30	725	120	625
13H00	525	160	625
13H30	525	160	625
14H00	645	200	625
14H30	645	200	625
15H00	805	200	765
15H30	805	200	765
16H00	605	1 130	420
16H30	605	1 130	420
17H00	840	830	335
17H30	840	830	335
18H00	840	755	740
18H30	840	755	740
19H00	725	980	185
19H30	725	980	185
20H00	445	610	125
20H30	445	610	125
21H00	285	755	70
21H30	285	755	70
22H00	285	50	50
22H30	285	50	50
23H00	245	275	50
23H30	245	275	50

FRAIS DE DIFFUSION : 32 €

COEFFICIENTS TARIFS PAR FORMATS

5 sec	10 sec	15 sec	20 sec	25 sec	30 sec	35 sec	40 sec	45 sec	50 sec	55 sec	60 sec
0,50	0,60	0,75	0,85	0,95	1,00	1,25	1,50	1,70	1,90	2,10	2,40



1 - LES TARIFS

Tarifs susceptibles de modifications en cours d'année

TSF (national)

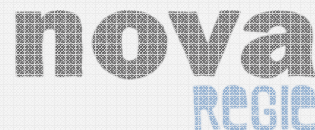


	Lundi/Vendredi	Samedi	Dimanche
05H00	80	-	-
05H30	80	-	-
06H00	80	-	-
06H30	80	-	-
07H00	120	65	70
07H30	120	65	70
08H00	180	60	100
08H30	180	60	100
09H00	305	100	230
09H30	305	100	230
10H00	420	470	270
10H30	420	470	270
11H00	345	560	490
11H30	345	560	490
12H00	265	425	315
12H30	265	425	315
13H00	180	280	225
13H30	180	280	225
14H00	420	515	140
14H30	420	515	140
15H00	420	515	140
15H30	420	515	140
16H00	380	335	225
16H30	380	335	225
17H00	380	425	225
17H30	380	425	225
18H00	280	195	225
18H30	280	195	225
19H00	165	100	150
19H30	165	100	150
20H00	140	60	65
20H30	140	60	65
21H00	180	60	100
21H30	180	60	100
22H00	180	60	65
22H30	180	60	65
23H00	205	60	65
23H30	205	60	65

FRAIS DE DIFFUSION : 32 €

COEFFICIENTS TARIFS PAR FORMATS

5 sec	10 sec	15 sec	20 sec	25 sec	30 sec	35 sec	40 sec	45 sec	50 sec	55 sec	60 sec
0,50	0,60	0,75	0,85	0,95	1,00	1,25	1,50	1,70	1,90	2,10	2,40



1 - LES TARIFS

Tarifs susceptibles de modifications en cours d'année

Les Parisiennes



	Lundi/Vendredi	Samedi	Dimanche
05H00	140	-	-
05H30	50	-	-
06H00	195	-	-
06H30	205	-	-
07H00	150	330	240
07H30	110	415	450
08H00	295	240	585
08H30	680	200	495
09H00	1 005	400	150
09H30	1 180	570	50
10H00	1 205	310	825
10H30	1 295	525	860
11H00	1 290	310	775
11H30	1 125	540	790
12H00	1 055	465	970
12H30	990	370	1 380
13H00	850	370	885
13H30	970	415	425
14H00	1 145	480	970
14H30	1 225	415	550
15H00	1 650	1 035	50
15H30	1 180	865	50
16H00	1 150	1 350	50
16H30	850	1 000	50
17H00	920	730	50
17H30	870	695	50
18H00	720	405	50
18H30	540	405	50
19H00	630	1 070	265
19H30	550	565	265
20H00	460	810	265
20H30	410	450	50
21H00	660	405	185
21H30	400	650	450
22H00	390	650	185
22H30	540	650	185
23H00	390	650	50
23H30	245	650	50

FRAIS DE DIFFUSION : 27 €

COEFFICIENTS TARIFS PAR FORMATS

5 sec	10 sec	15 sec	20 sec	25 sec	30 sec	35 sec	40 sec	45 sec	50 sec	55 sec	60 sec
0,50	0,60	0,75	0,85	0,95	1,00	1,25	1,50	1,70	1,90	2,10	2,40



1 - LES TARIFS

Tarifs susceptibles de modifications en cours d'année

NOVA (IDF)

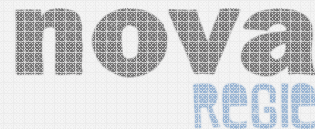


	Lundi/Vendredi	Samedi	Dimanche
05H00	140	-	-
05H30	140	-	-
06H00	140	-	-
06H30	140	-	-
07H00	395	50	-
07H30	395	50	-
08H00	495	50	50
08H30	495	50	50
09H00	650	480	370
09H30	650	480	370
10H00	310	130	95
10H30	310	130	95
11H00	535	635	930
11H30	535	635	930
12H00	350	50	750
12H30	350	50	750
13H00	250	210	985
13H30	250	210	985
14H00	290	50	630
14H30	290	50	630
15H00	350	50	780
15H30	350	50	780
16H00	250	980	390
16H30	250	980	390
17H00	390	710	470
17H30	390	710	470
18H00	700	550	1 120
18H30	700	550	1 120
19H00	695	650	50
19H30	695	650	50
20H00	310	770	50
20H30	310	770	50
21H00	230	555	50
21H30	230	555	50
22H00	110	50	50
22H30	110	50	50
23H00	90	345	50
23H30	90	345	50

FRAIS DE DIFFUSION : 27 €

COEFFICIENTS TARIFS PAR FORMATS

5 sec	10 sec	15 sec	20 sec	25 sec	30 sec	35 sec	40 sec	45 sec	50 sec	55 sec	60 sec
0,50	0,60	0,75	0,85	0,95	1,00	1,25	1,50	1,70	1,90	2,10	2,40



1 - LES TARIFS

Tarifs susceptibles de modifications en cours d'année

TSF (IDF)

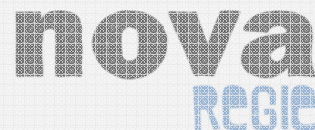


	Lundi/Vendredi	Samedi	Dimanche
05H00	80	-	-
05H30	80	-	-
06H00	80	-	-
06H30	80	-	-
07H00	120	65	70
07H30	120	65	70
08H00	135	60	100
08H30	135	60	100
09H00	250	75	230
09H30	250	75	230
10H00	395	410	230
10H30	395	410	230
11H00	345	530	350
11H30	345	530	350
12H00	245	420	315
12H30	245	420	315
13H00	175	280	225
13H30	175	280	225
14H00	400	475	140
14H30	400	475	140
15H00	350	400	140
15H30	350	400	140
16H00	280	185	225
16H30	280	185	225
17H00	270	285	65
17H30	270	285	65
18H00	280	195	60
18H30	280	195	60
19H00	165	60	60
19H30	165	60	60
20H00	130	60	60
20H30	130	60	60
21H00	135	60	80
21H30	135	60	80
22H00	155	60	60
22H30	155	60	60
23H00	205	60	60
23H30	205	60	60

FRAIS DE DIFFUSION : 27 €

COEFFICIENTS TARIFS PAR FORMATS

5 sec	10 sec	15 sec	20 sec	25 sec	30 sec	35 sec	40 sec	45 sec	50 sec	55 sec	60 sec
0,50	0,60	0,75	0,85	0,95	1,00	1,25	1,50	1,70	1,90	2,10	2,40



1 - LES TARIFS

Tarifs susceptibles de modifications en cours d'année

NOVA (Bordeaux)



	LUNDI/DIMANCHE
05H00	-
05H30	-
06H00	45
06H30	45
07H00	60
07H30	60
08H00	60
08H30	60
09H00	60
09H30	60
10H00	60
10H30	60
11H00	60
11H30	60
12H00	50
12H30	50
13H00	50
13H30	50
14H00	45
14H30	45
15H00	45
15H30	45
16H00	45
16H30	45
17H00	70
17H30	70
18H00	70
18H30	70
19H00	70
19H30	70
20H00	50
20H30	50
21H00	50
21H30	50
22H00	45
22H30	45
23H00	45
23H30	45

FRAIS DE DIFFUSION : 2,30 € par message

COEFFICIENTS TARIFS PAR FORMATS

5 sec	10 sec	15 sec	20 sec	25 sec	30 sec	35 sec	40 sec	45 sec	50 sec	55 sec	60 sec
0,50	0,60	0,75	0,85	0,95	1,00	1,25	1,50	1,70	1,90	2,10	2,40



2 - LES DEGRESSIFS

Tous les dégressifs et remises décrits ci-après incluent la remise professionnelle

2 A - DEGRESSIFS VOLUME

Tout annonceur investissant sur les stations de radio commercialisées par NOVA REGIE se voit appliquer une remise de volume selon les barèmes définis ci-dessous.

Les barèmes s'appliquent sur l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre)

Application du dégressif Volume :

Le barème de dégressif volume s'applique au 1^{er} Euro investi, à l'ensemble des campagnes de publicité à l'exclusion des campagnes de publicité collectives et gouvernementale, qui bénéficient de conditions spécifiques définies au points 2C et 2D ci-dessous

L'annonceur bénéficie d'une remise qui s'applique rétroactivement au 1er euro (au montant total de son investissement) dès qu'un palier est atteint

Le chiffre d'affaires pris en compte pour le calcul de la remise de volume est le chiffre d'affaires total brut payant facturé sur l'ensemble des stations de radios commercialisé par NOVA REGIE

PALIERS DE DEGRESSIF VOLUME

Diffusion Nationale

PALIERS CA en Euros	DEGRESSIFS
de 5 000 à 25 000	15%
de 25 001 à 45 000	20%
de 45 001 à 70 000	25%
de 70 001 à 100 000	30%
de 100 001 à 140 000	35%
de 140 001 à 185 000	40%
de 185 001 à 230 000	45%
> 230 001	48%

Diffusion IDF

PALIERS CA en Euros	DEGRESSIFS
de 5 000 à 15 000	15%
de 15 001 à 30 000	20%
de 30 001 à 45 000	25%
de 45 001 à 65 000	30%
de 65 001 à 95 000	35%
de 95 001 à 120 000	40%
> 120 001	45%

Diffusion Bordeaux

PALIERS CA en Euros	DEGRESSIFS
de 750 à 1 500	15%
de 1 501 à 3 000	20%
de 3 001 à 6 000	25%
de 6 001 à 7 500	30%
de 7 501 à 10 000	35%
de 10 001 à 12 000	40%
> 12 001	45%

2 - LES DEGRESSIFS

2 B – REMISE NOUVEL ANNONCEUR : - 50 %

Tout annonceur qui n'a pas investi sur les produits commercialisés par Nova Régie entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédente bénéficiera de cette remise, sur le premier ordre publicitaire, du 1er janvier au 31 décembre de l'année courante.

2 C – REMISE PUBLICITE COLLECTIVE : -45%

Par publicité collective on entend toute publicité qui sert à promouvoir un secteur d'activité, un groupement de professionnels ou encore une catégorie de produits ou services présentés sous leur appellation générique, sans citation du nom d'un membre du groupement, d'une organisation identifiable ou d'une marque particulière d'un produit ou d'un service

2 D – REMISE PUBLICITE GOUVERNEMENTALE : - 45 %

Les campagnes d'information gouvernementales ordonnancées par le Service d'Information du Gouvernement (S.I.G) bénéficient d'une remise forfaitaire de 45 %

Ces remises se substituent à toute autres remise exceptée celle de cumul des mandats.



3 - LES MAJORATIONS TARIFAIRES

Les majorations tarifaires s'appliquent sur le tarif brut HT en vigueur.

3 A - MAJORATION D'EMPLACEMENT PREFERENTIEL

- Tête (T1) ou fin d'écran (F1)	+25 %
- 2nde position (T2)	+20%
- 3ème position (T3) ou avant dernière (F2)	+15%
- Sélection d'un écran particulier (Dans la limite des disponibilités)	+25%

3 B - MAJORATION POUR CITATION D'UNE AUTRE MARQUE **+20 %**

Citation d'une autre marque que celle de l'annonceur dans un même message.
Chaque citation fera l'objet d'une majoration du tarif de base de + 20% par autre marque citée

3 C – PLUSIEURS MESSAGES D'UN MEME ANNONCEUR **+20 %** DANS UN MEME ECRAN

Tout annonceur souhaitant avoir AU MOINS deux message dans le même écran publicitaire, se verra appliquer une majoration de +20%. Cette majoration sera appliquée sur le(s) message(s) le plus long(s).

4 – LA NOVA REGIE BOX

202 emplacements spécifiques*

Lundi au Vendredi		Samedi		Dimanche	
07h08	x	07H12	x	07H12	x
07H22	x				
07H38	x	07H42	x	07H42	x
07H52	x				
07h12	x	08H12	x	08H12	x
08H22	x				
08H38	x	08H42	x	08H42	x
08H52	x				
09h12	x	09h12	x	09h12	x
09h42	x	09h42	x	09h42	x
10h12	x	10h12	x	10h12	x
10h42	x	10h42	x	10h42	x
11h12	x	11h12	x	11h12	x
11h42	x	11h42	x	11h42	x
12h12	x	12h12	x	12h12	x
12h42	x	12h42	x	12h42	x
13h12	x	13h12	x	13h12	x
13h42	x	13h42	x	13h42	x
14h12	x	14h12	x	14h12	x
14h42	x	14h42	x	14h42	x
15h12	x	15h12	x	15h12	x
15h42	x	15h42	x	15h42	x
16h12	x	16h12	x	16h12	x
16h42	x	16h42	x	16h42	x
17h12	x	17h12	x	17h12	x
17h52	x	17h52	x	17h52	x
18h12	x	18h02	x	18h02	x
18h52	x	18h32	x	18h32	x
19h12	x	19h02	x	19h02	x
19h42	x	19h32	x	19h32	x

La Nova Régie Box est un produit commercial dédié aux cibles féminines sur **Nova et TSF Jazz**

Pas de valorisation brute

Les messages sont pigés par Kantar Media pour une valorisation de 1€

Cout/GRP Net sur cible féminines :

Femmes : 1000€ net

Femmes 25-49 ans : 900 net

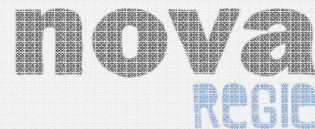
Femmes CSPC+ : 650€ net

C/GRP net base 30 secondes calculé sur la dernière vague médiamétrie disponible au moment de la réservation

Toutes remises déduites hors FMA

Non cumulable avec toute autre remise ou offre commerciale

*Ces écrans sont donnés à titre indicatifs mais n'impliquent pas des horaires de diffusion



The logo for 'nova REGIE' features the word 'nova' in a bold, lowercase, sans-serif font with a textured, dotted appearance. Below it, the word 'REGIE' is written in a smaller, blue, uppercase, sans-serif font.

PRIME DE GROUPEMENT (MANDATAIRES)

La prime de groupage n'est accordée qu'aux annonceurs transitant par un mandataire (2 mandats minimum), y compris pour les établissements publics à caractère industriel ou commercial.

En sus, et après application de toutes les conditions précédentes, un annonceur peut bénéficier d'une remise pour l'investissement net HT qu'il réalise, à compter de l'accord de volonté des cocontractants, liée au volume de chiffre d'affaires net HT que son propre mandataire réalise sur cette période.

On entend par investissement et chiffre d'affaires net HT, le chiffre obtenu après application de toutes les conditions précédentes.

On retiendra pour le calcul de l'assiette de la prime de groupage, la totalité du chiffre d'affaires net HT réalisé sur « NOVA&FRIENDS » et « LES PARISIENNES » commercialisés par NOVA REGIE. Les messages gracieux, les frais de diffusion, les frais techniques et les frais de production ne participent pas à l'assiette de la prime de groupage.

Cette prime s'appliquera au premier Euro net HT investi. Elle n'est acquise qu'à la condition que le mandataire assure la gestion, le suivi et le règlement des factures pour le compte de l'annonceur. L'obtention de cette prime ne portera que sur les sommes payées en totalité à échéance.

Dès que le montant de la prime est connu, celle-ci sera payée par avoir au plus tard courant du premier trimestre de l'année suivante.

NOVA REGIE se réserve la possibilité du paiement par avoir d'une avance sur prime en cours d'année civile.

DEGRESSIF : 3%



LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

TARIFS

Les tarifs sont indiqués hors taxes et s'appliquent aux ordres en cours. Ils peuvent être modifiés à tout moment. Tout nouveau tarif sera applicable au plus tard dans les 15 jours calendaires suivant la date de leur publication.

CONDITIONS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2013
Elles peuvent être modifiées à tout moment moyennant un préavis de 15 jours calendaires.

La souscription d'un ordre de publicité par l'annonceur ou par son mandataire, dûment mandaté par écrit (agence ou centrale) agissant en son nom et pour son compte, emporte acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente, qui prévalent sur toute condition d'achat que pourrait pratiquer l'annonceur ou son mandataire, ainsi que le respect de la réglementation en vigueur et des usages régissant la publicité et la communication audiovisuelle.

Pour l'application des présentes conditions générales de vente, sont considérés comme annonceurs, les entreprises enregistrées au Registre du Commerce, les associations, les administrations, les établissements publics et para-publics faisant de la publicité pour leurs marques, enseignes services ou produits.

Pour être considéré comme appartenant à un groupe de sociétés comprenant plusieurs annonceurs, un annonceur devra expressément remplir les deux critères cumulatifs suivants :

- La majorité de son capital est détenue par la société mère, tous les annonceurs se recommandant de ce groupe répondant au même critère.
- Avoir à l'intérieur du groupe une entité unique assurant les fonctions média.

Ces informations devront être signifiées par l'annonceur à NOVA REGIE par lettre recommandée avec avis de réception.

L'application des conditions groupe sera valablement effective pour les campagnes diffusées à compter de la date de l'avis de réception de la lettre recommandée. Ces conditions ne pourront en aucune manière être rétroactives.

LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

MODALITES D'ACHAT D'ESPACE

Un annonceur peut acheter son espace publicitaire soit directement auprès de NOVA REGIE soit par l'intermédiaire d'un mandataire.

Les demandes de réservation sont reçues à NOVA REGIE, Port Van Gogh – 2 Quai Aulagnier - 92600 ASNIERES/SEINE, régisseur exclusif de la publicité des produits de couplage « NOVA&FRIENDS » et “LES PARISIENNES“ ainsi que des stations Nova et TSF Jazz.

Toute réservation doit être confirmée par la signature d'un bon de commande de l'annonceur, ou, en son nom et pour son compte, par son mandataire. En cas de réservation par un mandataire, les ordres devront être accompagnés d'une attestation de mandat.

Il est précisé qu'en cas de modification ou de résiliation de mandat en cours d'année, l'annonceur en informera sans délai NOVA REGIE par lettre recommandée avec accusé de réception, étant précisé que cette modification ou cette résiliation sera valablement opposable à NOVA REGIE à compter de la date de réception de la lettre recommandée avec accusé de réception l'en informant.

La demande de réservation donnera lieu à l'envoi par NOVA REGIE d'un ordre de publicité, établi sur la base du dispositif horaire valorisé de la campagne, qui tiendra compte des disponibilités planning par rapport à la demande initiale.

L'annonceur ou son mandataire devra retourner l'ordre de publicité, revêtu de la mention « bon pour accord », à NOVA REGIE, avant la date limite de confirmation figurant sur l'ordre de publicité.

L'omission ou le retard de la confirmation entraîne de plein droit la libre disponibilité de l'espace préalablement réservé, qui pourra être affecté librement à tout autre annonceur par NOVA REGIE.

L'ordre de publicité est strictement personnel à l'annonceur et ne peut en aucun cas être cédé à un autre annonceur, sauf accord préalable de NOVA REGIE. De même, toute modification de l'objet du message doit être préalablement autorisée par NOVA REGIE.



LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation, totale ou partielle, d'un ordre de publicité par l'annonceur ou son mandataire - obligatoirement par courrier ou fax - entraînera à la charge de l'annonceur un dédit dans les conditions suivantes :

- A moins de 7 jours ouvrés de la date de démarrage, NOVA REGIE facturera un dédit de 50% du montant brut tarifaire
- A moins de 2 jours ouvrés, l'intégralité de la campagne sera facturée suivant les conditions commerciales (sauf cas de force majeure).

REMISE DES ELEMENTS POUR DIFFUSION

Le message publicitaire et les éléments techniques fournis par l'annonceur, ou son mandataire, ou encore son agence de publicité, doivent parvenir au service spécifique de NOVA REGIE, dans un délai de 3 jours ouvrables minimum avant la date de diffusion du premier message d'un support magnétique ou tout autre support exigé par le Régisseur accompagné des textes et des informations relatives aux droits de propriété intellectuelle et du planning de roulement.

Toute arrivée des éléments en dehors de ces délais (remise tardive ou non-conformité du message) dégage la responsabilité de LA RÉGIE sur la bonne diffusion des messages. Dans ce cas, l'intégralité du prix des messages sera due par l'annonceur ou son mandataire qu'ils aient été ou non diffusés.

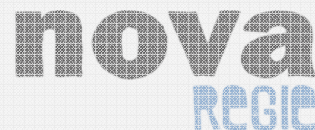
Adresse de livraison : NOVA REGIE, 127 Avenue Ledru Rollin, 75011 PARIS

Contact service diffusion : Marc H'Limi / Elisabeth Pampouille

RESPONSABILITE – GARANTIE DE L'ANNONCEUR

L'annonceur est responsable financièrement et juridiquement du paiement de tous les droits et de l'obtention des autorisations nécessaires pour la publication diffusion de tout message publicitaire.

L'annonceur est tenu d'exécuter les engagements contractés par son mandataire et de transmettre une lettre accréditant son mandataire (attestation de mandat).



LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

RESPONSABILITE – GARANTIE DE L'ANNONCEUR (suite)

L'annonceur certifie que le message publicitaire ne contrevient à aucun droit, règle ou législation en vigueur ainsi qu'aux recommandations de l'A.R.P.P et qu'il est livré libre de tous droits sur tous ses éléments y compris ceux afférents aux illustrations, à la musique et aux différents éléments sonores (l'annonceur en faisant son affaire personnelle) et qu'il ne comporte aucune imputation diffamatoire ou dommageable à l'égard de tiers.

L'annonceur garantit en conséquence l'éditeur et NOVA REGIE contre toute réclamation de ce chef.

En cas d'illustration musicale, ils devront être accompagnés des renseignements exigés par la SACEM et tout autre organisme de gestion de droits de propriété intellectuelle (SDRM, SPRE...).

L'annonceur, son mandataire ou son agence de publicité devra faire son affaire préalable de toute autorisation de tous ayant droits éventuellement nécessaire à la reproduction et à la diffusion des messages publicitaires ainsi que des illustrations notamment musicales et garantit NOVA REGIE et le diffuseur de ce chef.

RESPONSABILITE DE NOVA REGIE

1. La responsabilité de NOVA REGIE et / ou des éditeurs des supports ne saurait être engagée par les messages publicitaires qui sont diffusés sous la seule responsabilité de l'annonceur.
2. NOVA REGIE et les éditeurs se réservent le droit de refuser, sans en indiquer la raison, la publicité qu'ils estimeraient contraire à la ligne de conduite des émissions ou à la ligne éditoriale des programmes et plus généralement à leurs intérêts matériels ou moraux.



LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

RESPONSABILITE DE NOVA REGIE (suite)

NOVA RÉGIE se réserve également le droit de refuser toute la publicité dont la provenance lui semblera douteuse ou qui serait contraire à la réglementation et aux règles déontologiques de sa profession, ainsi que toutes celles susceptibles de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou de heurter les convictions morales, religieuses, culturelles et politiques du public, à la ligne éditoriale fixée par l'éditeur ou à ses intérêts.

3. Si pour une raison quelconque, un message ne peut être diffusé sur les supports, l'annonceur ou son mandataire en sera averti par NOVA REGIE. Il aura le choix entre un avoir du montant net du message non diffusé ou une compensation la diffusion de message publicitaire pour un montant net équivalent.

4. Toute interruption ou impossibilité de diffusion consécutive à un cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence, ou à une décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, exonère NOVA REGIE ainsi que les supports concernés de toute responsabilité. Les diffusions réalisées seront facturées.

LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

CONDITIONS DE PAIEMENTS

- * Les tarifs sont indiqués HT - Tous les droits et taxes au taux légal en vigueur afférents aux ordres de publicité et aux contrats d'opérations spéciales ou de sponsoring étant à la charge de l'annonceur.
- * L'annonceur est dans tous les cas responsable du paiement des ordres. Le paiement ou l'avance effectué au mandataire par l'annonceur ne le libère pas vis à vis de NOVA REGIE.
- * Les factures et avoirs sont établis par NOVA REGIE au nom de l'annonceur, avec une copie conforme à l'original à l'adresse du mandataire expressément habilité pour le règlement, conformément à l'attestation de mandat.
- * L'annonceur et son mandataire recevront au minimum une facture mensuelle pour les ordres diffusés ou en cours de diffusion pour les actions de plusieurs semaines, y compris pour les opérations spéciales ou de sponsoring.
- * Les factures sont payables par chèque, traite, virement ou prélèvement automatique à 45 jours fin de mois. Tous les règlements sont effectués à l'ordre de NOVA REGIE Port Van Gogh – 2 Quai Aulagnier - 92600 ASNIERES/SEINE.
- * Toute réclamation qu'elle qu'en soit la nature devra être signifiée par écrit à NOVA REGIE par l'annonceur ou son mandataire dans un délai maximum d'un mois calendaire après la date de facture. En cas de litige ou attente d'avoir, l'annonceur ou son mandataire s'oblige à payer sans aucun retard la partie non contestée de la facture.
- * NOVA REGIE se réserve le droit d'exiger le règlement total ou partiel de la campagne avant diffusion, ou une caution bancaire moyennant un escompte de 1,0% du montant TTC de la facture.
- * Pour un paiement comptant parvenu à nos services comptables dans les 11 jours ouvrables suivant la date de facture, un escompte de 0,8% du montant de la facture est accordé.
- * En cas de non respect du paiement des sommes dues à l'échéance prévue :
 - Les ordres non exécutés peuvent être résiliés de plein droit sans préavis ni indemnité. En outre, l'annonceur se verra facturer les ordres diffusés jusqu'à la date de résiliation. Il y aura de plein droit déchéance du terme pour toutes les factures émises et non payées.
 - NOVA REGIE facturera sans mise en demeure préalable et de plein droit des pénalités de retard calculés sur le montant total de l'encours (TTC), à partir du jour de l'échéance considérée et jusqu'à son complet paiement, sur la base d'un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points.

LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2013, il sera également facturé une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, conformément aux termes de l'article D. 441-5 du Code de commerce

Au delà de 90 jours et pour couvrir les frais administratifs, les pénalités seront capitalisées ainsi qu'une pénalité supplémentaire de 5%.

* Tout annonceur ou groupe d'annonceurs qui s'engagerait par contrat sur un volume de chiffre d'affaires brut tarif HT sur l'année civile en cours pourra le cas échéant, bénéficier d'un taux d'abattement anticipé au 1er Euro déterminé par NOVA REGIE. Si au terme du contrat l'engagement de volume n'est pas respecté, NOVA REGIE procèdera à la facturation du différentiel entre les conditions spécifiques accordées et les tarifs de ses conditions générales de vente.

LITIGES / CONTENTIEUX

Toute contestation de quelque nature que ce soit doit être formulée par écrit dans un délai maximum d'un mois calendaire (date de facture).

Cette contestation ne peut en aucun cas décharger l'annonceur et son mandataire de l'obligation de régler à son échéance la partie de la facture non contestée.

Sera seul compétent en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande, le Tribunal de Commerce de Paris qui appliquera le droit français.

Cette clause s'applique, même en cas de référé, de demande incidente, de pluralité de défendeurs, et quels que soient les modes et les modalités de paiement.

